

L'an **deux mil dix**, le **vingt six mai**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Présents : MM. PAGES, MOREAU, FETAZ, JUVANON.
Mmes. SOUTON, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.

Absents : MME BURLET, M. PELLOUX.

Secrétaire de séance : Mme SOUTON.

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mai

APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver les comptes-rendus du 27 mars et du 13 avril 2010.

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :
Le conseil municipal enfants
Le cheminement piétonnier

POINT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Alexandra MANNECHEZ, déléguée, rappelle que les membres ont été élus le 20/03/2009 pour deux ans.

Une exposition sur les droits de l'enfant aura lieu dans la salle du conseil municipal les 19 et 26 juin prochains.

En ce qui concerne les panneaux bois pour les bassins, deux ont été créés, quatre sont encore à réaliser.

CHEMINEMENT PIETONNIER – CHEMIN DU TRAM A L'AIRE DE JEUX

Mme le Maire présente à l'assemblée l'avant projet et le plan de financement pour 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
donne son accord et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

TRAVAUX SECURITÉ ASSAINISSEMENT 3^{EME} TRANCHE

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats de l'appel d'offres. Ouverture des plis le 7 mai, quatre offres ont été reçues :

MOULIN :	639 682.01 € TTC
ETP :	551 325.14 € TTC
STPG :	610 759.22 € TTC
FILEPPI. :	833 604.47 € TTC

Après examen des différents dossiers, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les travaux à l'entreprise ETP pour un montant total des travaux de 551 325.14 € TTC.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats concernant le choix du coordonnateur pour les travaux d'assainissement. Trois offres ont été reçues :

SOCOTEC :	4 496.96 € TTC
MBM :	5 384.87 € TTC
COSEPS :	6 354.34 € TTC

Après examen des différents dossiers, le conseil municipal a décidé d'attribuer la mission SPS au bureau d'études SOCOTEC, pour un montant total de 4 496.96 € TTC.

ACQUISITION DE TERRAIN

Madame le Maire précise que le petit carré contigu au mur de stationnement de M. et Mme MANGIONE nous est cédé à titre gratuit par Mme BROCHIER. Par ailleurs, au niveau de l'achat d'une portion de terrain à M. et Mme MANGIONE, nous attendons de connaître le métrage nécessaire.

AIDES DEPARTEMENTALES POUR LA VOIRIE

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la teneur du courrier du 10 mai dernier émanant du Conseil général. En effet, en matière de soutien à la voirie, le département a fixé une nouvelle règle générale. Pour être éligible à une subvention, tous les projets de voirie quels que soient leurs montants devront faire l'objet d'une délibération engageant le maître d'ouvrage sur un objectif d'abandon d'ici à 2012 de l'usage de phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de leurs voiries et dépendances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
décide à l'unanimité d'abandonner d'ici à 2012 l'usage des phytosanitaires.

SICIOMG

Monsieur Franck JUVANON, délégué au SICIOMG, transmet à l'assemblée le rapport annuel 2009.
Petit Rappel : création du syndicat en janvier 1971 et repris ensuite par la Communauté de Communes du Grésivaudan le 1^{er} janvier 2010, 269 km² de surface de ramassage, 24 communes sont actuellement adhérentes.

CENTRE DE GESTION 38

Mme Nadine SOUTON, adjointe, commente le courrier du CDG 38 concernant une demande de mandatement pour le lancement d'une procédure dans le cadre de l'action sociale mutualisée. Ceci afin de favoriser la couverture sociale des agents par la généralisation de l'adhésion à une complémentaire santé et en négociant des conditions plus avantageuses d'attribution et de gestion de prestations sociales, en favorisant la couverture sociale des agents avec un contrat maintien de salaire en cas de maladie, un régime de prévoyance contre les accidents de la vie, un contrat de garantie contre la dépendance, amélioration des prestations repas grâce à des titres restaurant, développement de la solidarité et de l'emploi avec les chèques emploi service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

d'autoriser Mme le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de La Flachère, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

Francis PAGES, adjoint, fait part à l'assemblée de l'avancée du schéma directeur d'eau potable. Ce travail effectué par la société ATEAU reprend l'ensemble du réseau avec la description physique, les possibilités en terme de volume, l'état actuel du réseau, l'emplacement des vannes.

Mme le Maire rappelle que nous avons obtenu une subvention de la part de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ce schéma directeur qui sera terminé lorsque les travaux de la troisième tranche seront achevés.

LE P'TIT VERGER

Mme le Maire confirme que les clés restent à récupérer.

Suite à l'entretien avec Maître Roguet, nous avons bien la possibilité de louer mensuellement au titre de la "convention d'occupation domaine public" un an renouvelable. Nous devons établir un cahier des charges et définir le montant du loyer que nous pourrions appliquer.

Une réunion aura lieu le 5 juin prochain sur place avec visite des locaux.

ADHESION A L'A.U.R.G. (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise)

Mme le Maire rappelle que l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (A.U.R.G.) est une association réunissant un ensemble de personnes publiques, désireuses de mutualiser des moyens pour mener à bien un programme d'études et de réflexions en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Dans ce cadre, l'adhésion à l'A.U.R.G. de La Flachère, intéressée par le programme d'activités partenarial, est envisagée à compter de l'année 2010. Cette adhésion permettra à la commune d'avoir accès à l'ensemble des productions de l'Agence selon les critères de diffusion en vigueur, dont le socle partenarial incluant l'assistance d'aide de l'Agence en matière juridique et d'urbanisme réglementaire et de participer étroitement à l'élaboration de ce programme d'activité partenarial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
d'adhérer à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette adhésion et de la désigner comme représentante de la commune à l'Assemblée Générale de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux :

Chemin de la Cure :
Main courante.

Terrasse logement communal (Beltrami) :
Les matériaux seront livrés le 28/5. Courant semaine prochaine démarrage des travaux de la terrasse.

Salles Georges Talbot :
Alarme : elle a été mise en place dans les deux salles, ainsi qu'au local technique.
La chambre froide de la grande salle a été refaite et le téléphone a été rebranché.

Mairie :
Les travaux de l'escalier ont été réalisés ainsi que la peinture, il reste à poser le palier et le parquet flottant.
Le tableau d'affichage va être positionné face au portail de la mairie.

Cinéma en Grésivaudan :
Aura lieu le mardi 29 juin à l'Espace Talbot, se sera un dessin animé "Azur et Asmar".
Une information sera à faire avec distribution de tracts et préparation de la salle.